

Le Directeur de l'Institut universitaire de technologie,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la décision UPVD n° 2023-043 du 16 octobre 2023 proclamant l'élection de M. David DUVAL en qualité de directeur de l'Institut Universitaire de Technologie à compter du 1 novembre 2023 ;
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 11 mai 2021 portant nomination de du chef du département « Gestion Logistique et Transport » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan ;
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 13 juillet 2021 portant nomination de la cheffe du département « Statistique et Informatique Décisionnelle » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan ;
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 13 juillet 2021 portant nomination du chef du département « Génie Chimique Génie des Procédés » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan,
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 19 juillet 2022 portant nomination du chef de département « Génie Industriel et Maintenance » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan ;
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 30 juin 2023 portant nomination du chef de département « Techniques de commercialisation » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan – Antenne de Carcassonne ;
Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 3 juillet 2023 portant nomination du chef de département « Carrières Juridiques » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan – Antenne de Narbonne ;
Vu l'arrêté de l'institut Universitaire de Technologie du 7 septembre 2023 portant nomination de l'Administratrice Provisoire du département « Génie Biologique » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan,
Vu la décision de l'Institut Universitaire de Technologie du 16 novembre 2023 portant sur la délégation de signature aux chefs de départements pédagogiques de l'Institut Universitaire de Technologie,
Vu l'arrêté de l'institut Universitaire de Technologie du 18 janvier 2024 portant nomination de la cheffe du département « Génie Biologique » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan à compter du 1^{er} février 2024 ,
Vu l'arrêté de l'institut Universitaire de Technologie du 18 janvier 2024 portant nomination de la cheffe du département « Gestion des Entreprises et des Administrations » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan ,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation de signature aux chefs de département pédagogiques

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la pédagogie, à l'engagement de la dépense et à la certification du service fait, dans la limite des responsabilités de leur département pédagogique et dans la limite des crédits ouverts au budget annuel, à l'exception de la nomination des jurys d'examen, de la signature des diplômes nationaux, des contrats de travail et des autres conventions à :

- M. Romain PETIOT, maître de conférences, chef du département « Gestion Logistique et Transport »

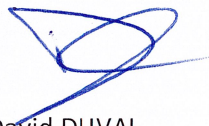
- Mme Lise BARTHELMEBS, professeure des Universités, Administratrice provisoire « Génie Biologique » jusqu'au 31 janvier 2024
- Mme Carole BLANCHARD, professeure des universités, cheffe du département « Génie Biologique » à compter du 1^{er} février 2024
- Mme Delphine BAGNOULS, professeure certifiée, cheffe du département « Gestion des entreprises et des Administrations » à compter du 18 janvier 2024
- M. Jean-Michel CAZEILLES, professeur agrégé, chef du département « Génie Chimique-Génie des Procédés »
- Mme Isabelle UFARTE, professeure certifiée, cheffe du département « Statistique et Informatique Décisionnelle »
- M. François VERNAY, professeur des universités, chef du département « Génie Industriel et Maintenance »
- Mme Mélanie ROGERS, professeure certifiée, cheffe du département « Carrières Juridiques »
- M. Laurent AYRAL, professeur certifié, chef du département « Techniques de Commercialisation »

Article 2 - La décision du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du 16 novembre 2023 susvisée est abrogée.

Article 3 : Les délégataires sus-désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Université de Perpignan.

Perpignan, le 22 janvier 2024

Le Directeur de l'IUT



David DUVAL